

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 18 juillet 2011.

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 11 et 12 juillet 2011**

**2011 DF 49 - DU 217** - Approbation du lancement d'une procédure de mise en concurrence du contrat d'occupation du Parc des expositions de la porte de Versailles (15e).

**Mme Anne HIDALGO, M. Pierre MANSAT et M. Bernard GAUDILLERE, rapporteurs.**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les article L1311-2 et suivants, L.1415-1 et suivants et L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 28 juin 2011, par lequel M. le Maire de Paris soumet à son approbation le lancement d'une procédure de mise en concurrence du contrat d'occupation du Parc des expositions de la porte de Versailles (15e) ;

Vu l'avis du Conseil du 15<sup>ème</sup> arrondissement, en date du 4 juillet 2011 ;

Sur le rapport présenté par Mme Anne HIDALGO et M. Pierre MANSAT, au nom de la 8<sup>ème</sup> Commission et par M. Bernard GAUDILLERE, au nom de la 1<sup>ère</sup> Commission,

Délibère :

M. le Maire de Paris est autorisé à engager une procédure de mise en concurrence du contrat d'occupation du Parc des Expositions de la Porte de Versailles (15e), conformément aux grandes orientations décrites par l'exposé des motifs de la présente délibération.